

**Bonjour,
Afin de faciliter les échanges et les
interactions merci de vous renommer comme
suit :**

COMMUNE – NOM PRÉNOM

Assemblée Générale – Débat d'Orientations Budgétaires

Vendredi 16 février 2024

MARS 2024

- **Bureau Exécutif – SIEA et visioconférence**

Vendredi 08 mars – 10h00

- **Bureau Syndical – SIEA et visioconférence**

Vendredi 15 mars – 10h00

- **Assemblée Générale – Ainterexpo**

Samedi 23 mars – 10h00

RETOUR EN IMAGES

2^{ème} PPI Enedis (le 21 décembre au SIEA)



3^{ème} journée de coordination des Conseillers Numériques de l'Ain (le 17 janvier à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté)





MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT WALTER MARTIN

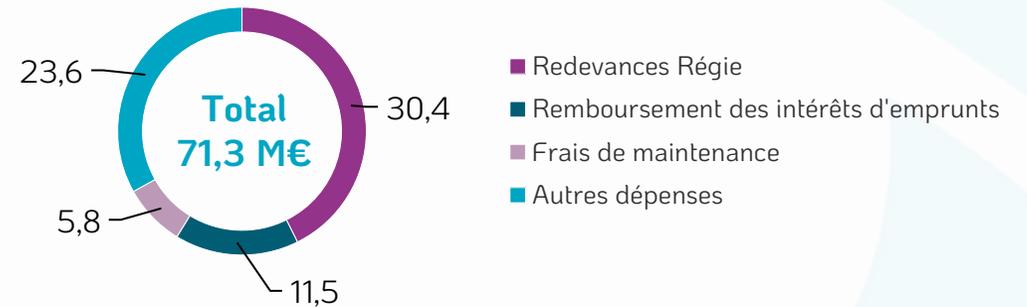
Appel et vérification du quorum

218,87 Millions d'€ investis par le SIEA pour les communes de l'Ain

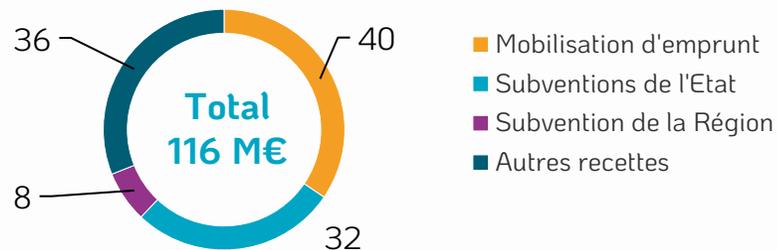
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)



RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

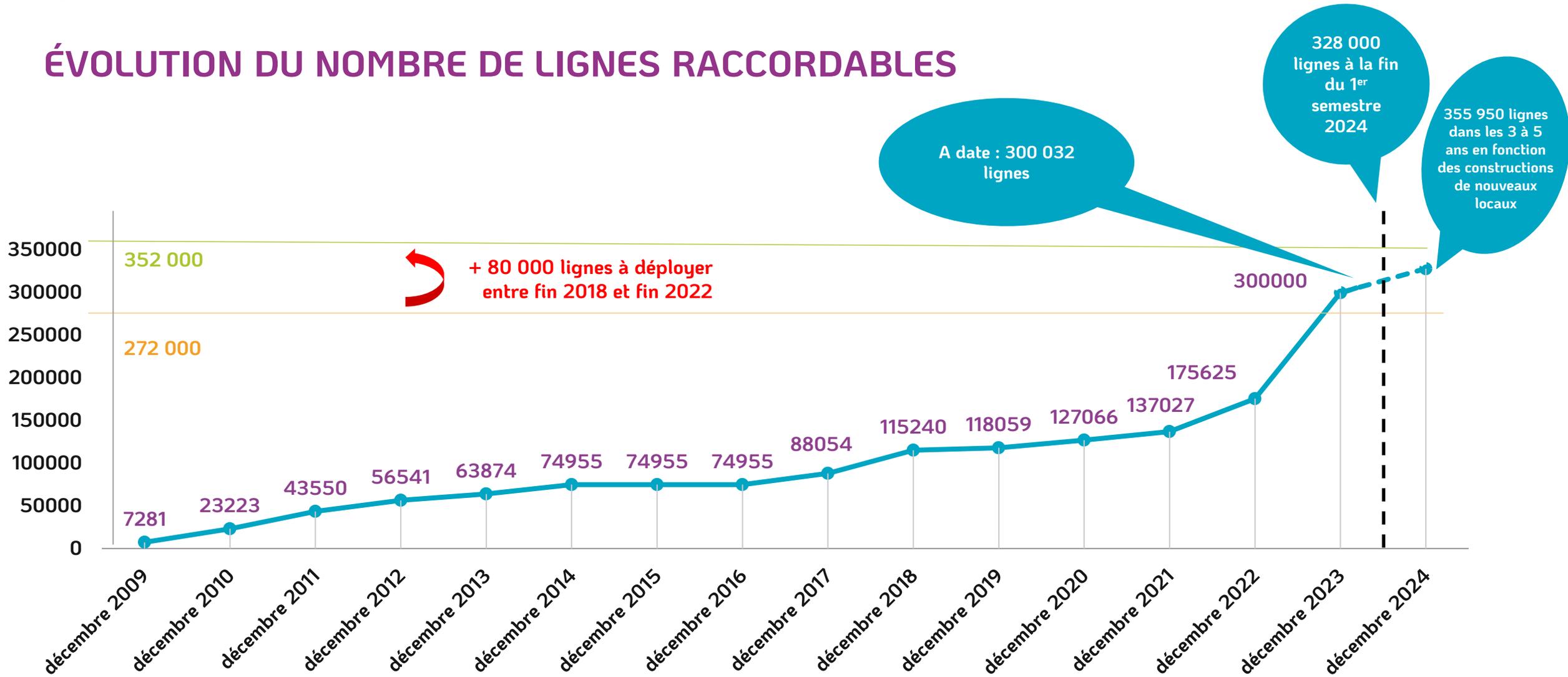


RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)





ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LIGNES RACCORDABLES





ÉTAT DES LIEUX DU DÉPLOIEMENT

Sur les 328 000 lignes constructibles :
(fin 2022)

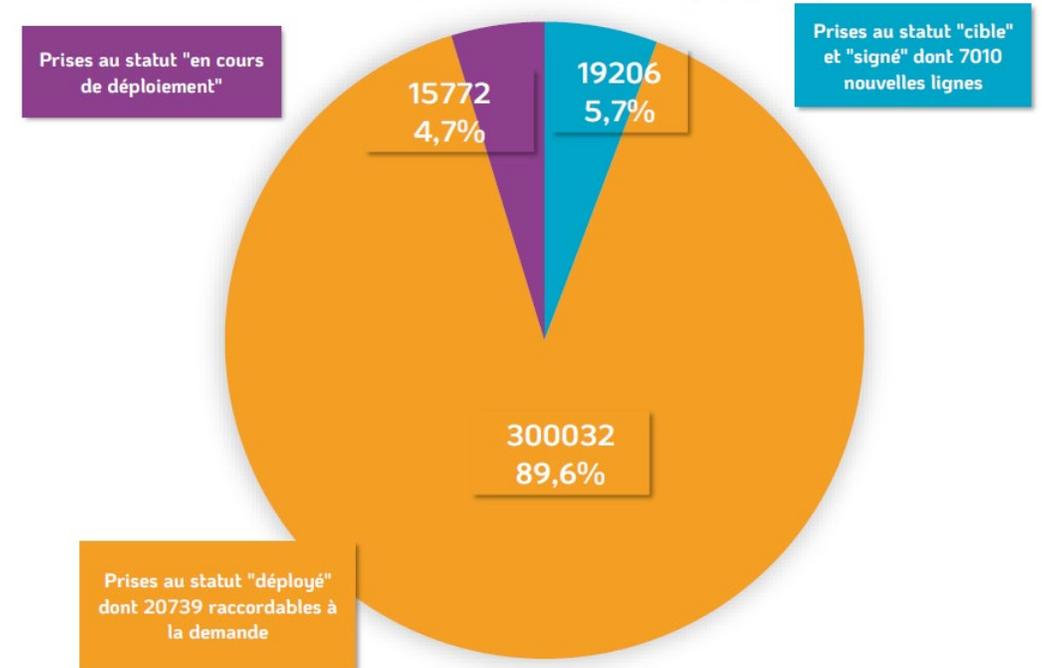
- 300 032 lignes raccordables
- 15 772 lignes construites ou en fin de construction



soit 116,7% des lignes attribuées fin
2018 construites au 07/02/2024 :
315 804 lignes / 272 000

Au 07/02/2024 (cumuls)

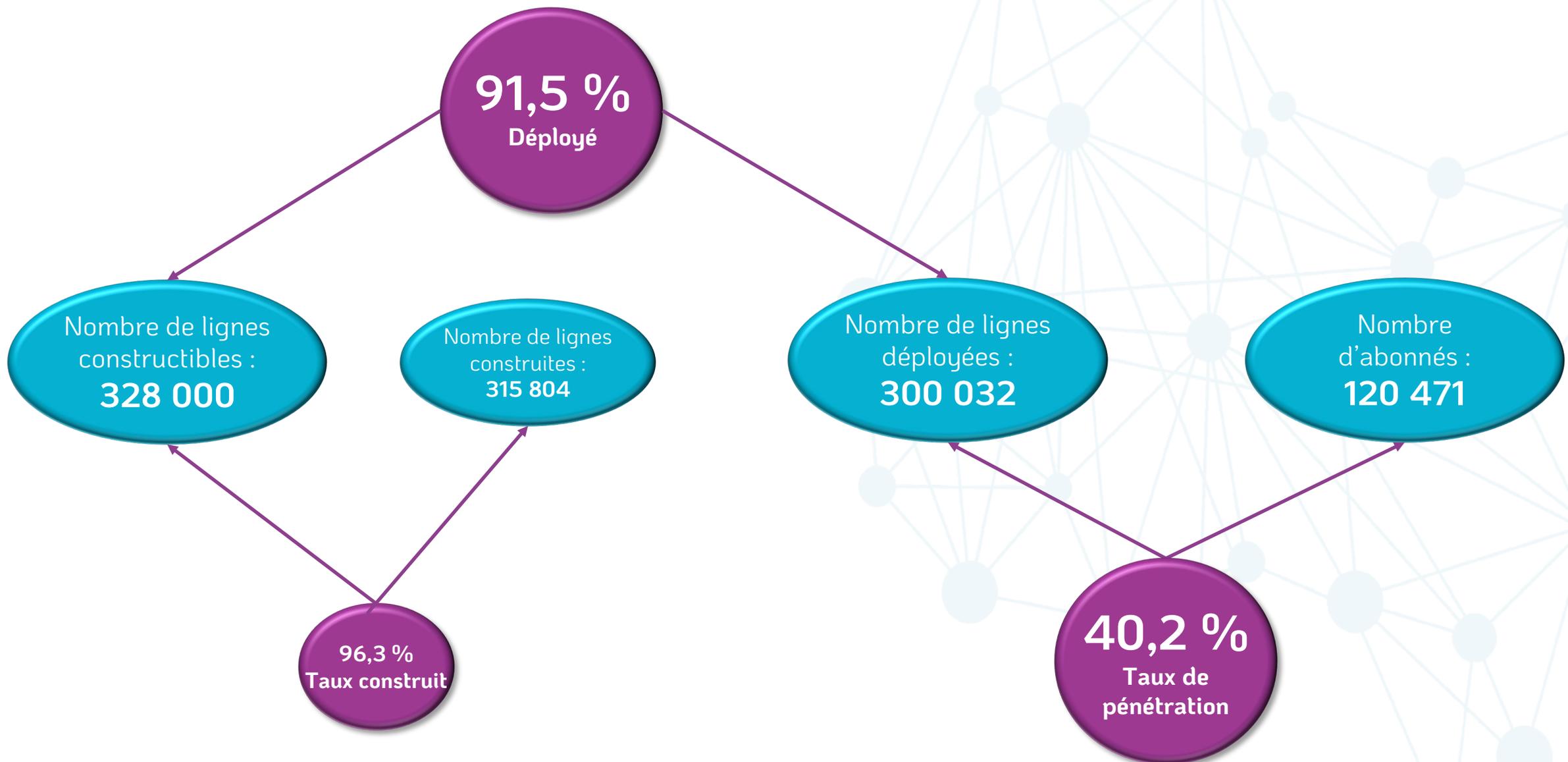
RÉPARTITION DES PRISES IPE (hors PLU)



- + 19 206 lignes en travaux de transport et/ou dessertes (complétudes: nouvelles ou anciennes ZAPM à compléter et soldes : ZAPM livrées par le MCR à compléter : blocages, attentes autorisations...) dont 7 010 nouvelles lignes à construire (statut cible et signé)



ÉTAT DES LIEUX DU DÉPLOIEMENT





LI@IN EN CHIFFRES AU 30/01/2024 :

Abonnés en service FTTH

120 170 ⁺²⁷⁹⁵
Variation sur un Mois

Taux de pénétration
40,2 %

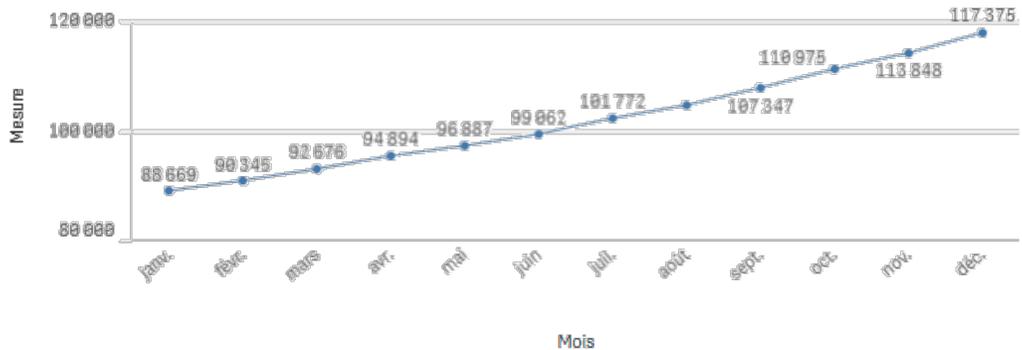
LI@IN EN CHIFFRES AU 31/12/2023 :

- Objectif de recettes 2023 = **38M€**
- Recettes fin décembre 2023 = **39,72M€**

Evolution du nombre d'abonnés en service FTTH

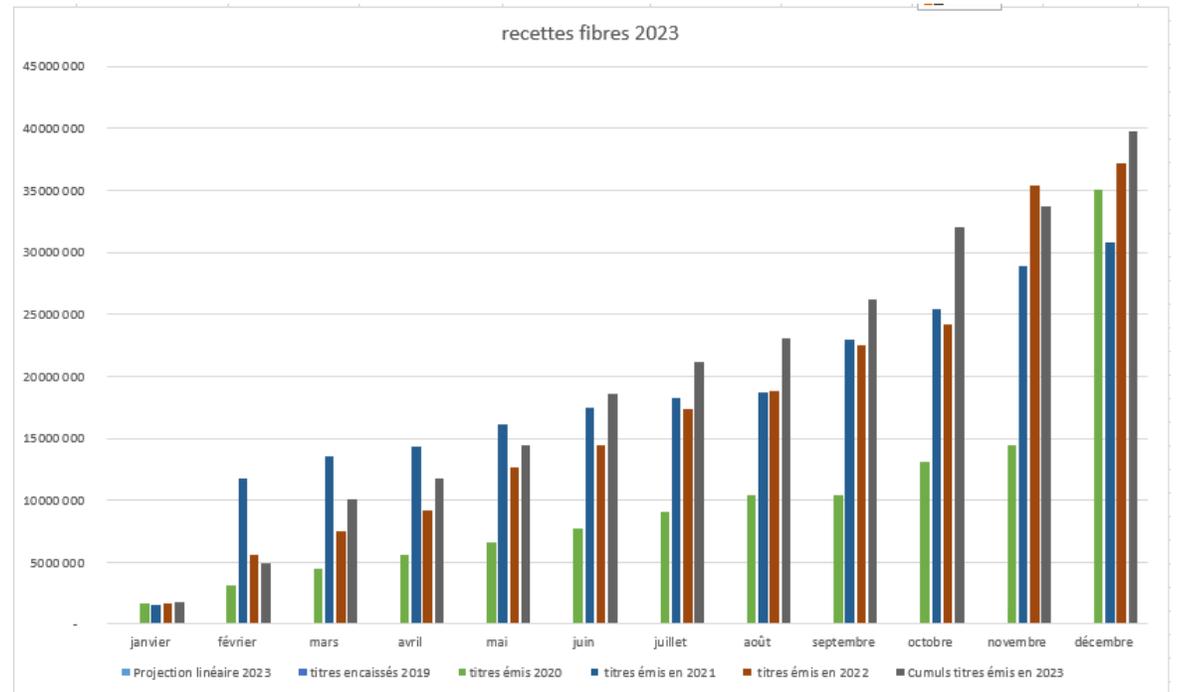
Année : 2023

E
A



- **+30 126** nouveaux abonnés sur l'année 2023 et **+2 795** nouveaux abonnés depuis le début d'année

Le taux de pénétration est en baisse lié la croissance importante du nombre de nouvelles lignes raccordables





ORDRE DU JOUR DU COMITÉ SYNDICAL

- ❑ *Evènements à venir*
- ❑ *Procès-Verbal*
- *Approbation du procès-verbal du comité syndical du 1^{er} décembre 2023*
- ❑ *Actes*
- **RAPPORT n°1 – Compte-rendu des actes effectués**
- ❑ *Communication Electronique*
- **RAPPORT n°2 – Modification des offres activées de la Régie Li@in**
- **RAPPORT n°3 – Modification tarifaire de l’offre de location des infrastructures de génie civil du SIEA**
- ❑ **SEM LEA**
- **RAPPORT n°4 – Augmentation du capital**
- ❑ *Transition Energétique*
- **RAPPORT n°5 – Groupement de commandes IRVE**
- ❑ *Electrification Rurale*
- **RAPPORT n°6 – Cession de biens immobiliers – Parcelles de terrain libérées à la suite d'enlèvement d'ouvrages électriques_Fareins**
- ❑ *Personnel*
- **RAPPORT n°7 – Emplois pour accroissement saisonnier d’activité et pour accroissement temporaire d’activité**
- **RAPPORT n°8 – Mandat à la Présidente du centre de gestion de l’Ain pour l’engagement d’une consultation en vue de la conclusion d’un contrat d’assurance collective**
- ❑ **RAPPORT n°9 – Rapport sur le Débat d’Orientation Budgétaire et son annexe sur le Développement Durable**
- ❑ *Questions diverses*

Procédure de vote



VOTEBOS EST UN LOGICIEL DE VOTE ÉLECTRONIQUE ACCESSIBLE SANS TÉLÉCHARGEMENT

Vous pouvez voter :

- soit par smartphone ou tablette en scannant le QR code ci-contre
- soit de votre ordinateur en ouvrant une page du navigateur web et en saisissant l'URL suivante : siea.votebox.live dans la barre d'adresse (Chrome, Firefox, Edge ou Safari) ou dans la barre de recherche Google.

(NB : Dans le cas où vous seriez à distance, vous aurez la page web Bluejeans ou Youtube pour visionner la séance et la page Votebox pour voter)



SIEA.VOTEBOS.LIVE

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : [04.74.45.10.00](tel:04.74.45.10.00)



REJOINDRE LA SÉANCE ET IDENTIFIEZ-VOUS

Avant la séance, vous recevrez par mail votre code personnel :



Vous arrivez sur la page pour saisir votre code personnel.

Saisissez votre code personnel reçu par mail et sms: vérifiez dans les spams, courriers indésirables

Il s'agit d'un identifiant composé de 6 chiffres.



Une fois identifié, vous arrivez sur l'espace de vote. Un message d'attente est affiché entre les votes ainsi qu'un bouton pour actualiser la page si besoin.

Une fois connecté, laissez cette page ouverte, elle se mettra automatiquement à jour lors des votes.

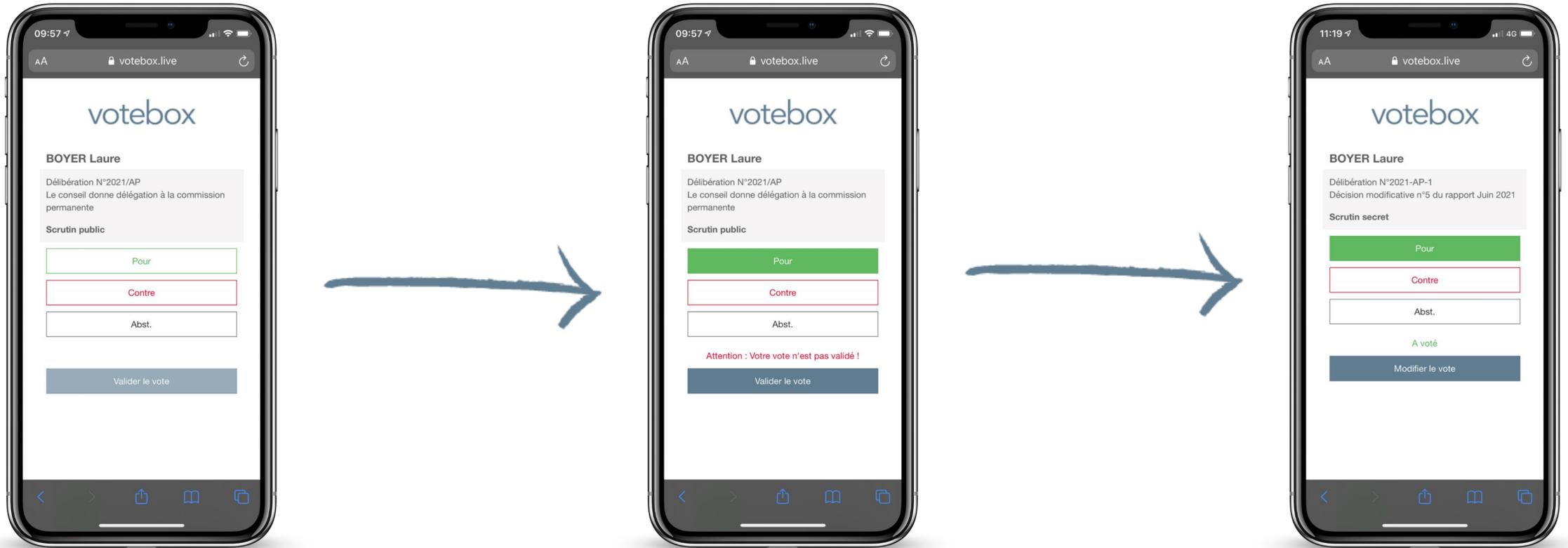
Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : 04.74.45.10.00



VOTE DE DÉLIBÉRATION – SANS PROCURATION

Au moment du vote, l'écran de vote de la délibération en cours s'affichera automatiquement. L'intitulé du vote sera clairement mentionné.

Afin de valider votre vote et qu'il soit enregistré dans le système, vous devez appuyer sur le bouton « Valider le vote » positionné au bas de l'écran. La validation du vote se matérialise par « A voté » affiché au-dessus du bouton de validation.



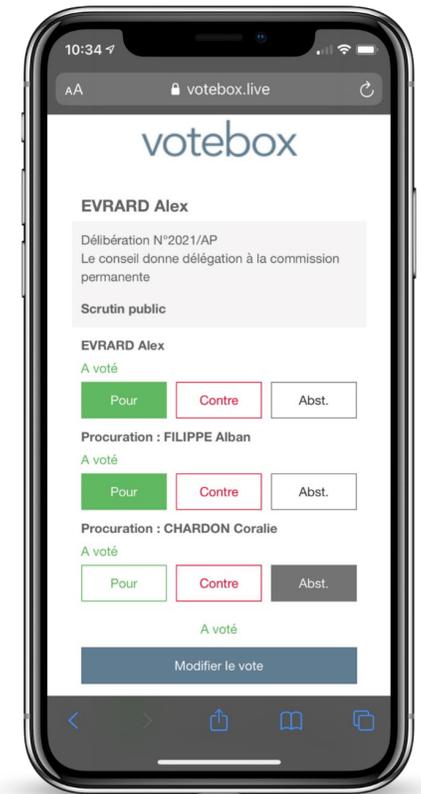
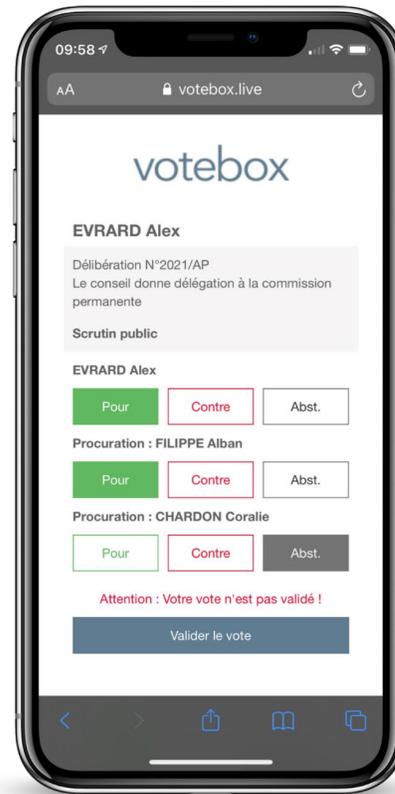
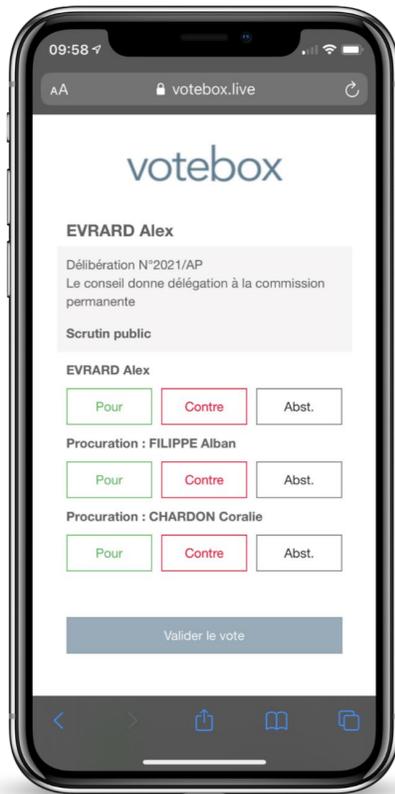
Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : [04.74.45.10.00](tel:04.74.45.10.00)



VOTE DE DÉLIBÉRATION – AVEC PROCURATION

Au moment du vote, vous pouvez voter en votre nom et pour le pouvoir reçu.

Afin de valider vos votes et qu'ils soient enregistrés dans le système, vous devez appuyer sur le bouton « Valider le vote » positionné au bas de l'écran. La validation des votes se matérialise par « A voté » affiché au-dessus du bouton de validation.



Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : [04.74.45.10.00](tel:04.74.45.10.00)



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023



MARCHÉS – CONSULTATIONS – AVENANTS

DP2023-020

SEM_23019DEVO

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conclu avec la SEM LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la CC de la VEYLE
7 023,91 € HT
(RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2023-023

SEM_23022DEVO

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conclu avec la SEM LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la commune de CROZET
11 890,07 € HT
(RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2023-026

SIEA_23012MSP0

Marché subséquent n°3 à l'accord-cadre n°22015A00 portant sur la fourniture, acheminement de gaz naturel et services associés (contrat n°23012MSP0)
MAXIMUM en volume
16 000 MWh

DP2023-021

SEM_23020DEVO

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conclu avec la SEM LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la CC de la DOMBES
5 775,67 € HT
(RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2023-024

SEM_23023DEVO

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conclu avec la SEM LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la commune de CORMORANCHE-SUR-SAÔNE
7 341,08 € HT
(RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2023-027

SIEA_2023013DE

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu d'un droit d'exclusivité (alinéa 3 de l'article R2122-3 du Code de la commande publique) relatif aux prestations d'acquisition du module T.HYP, des connecteurs afférents, et des cas d'usage propres à la solution de la société HEXADONE
267 519,28 € HT

DP2023-022

SEM_23021DEVO

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conclu avec la SEM LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre au CD01 (Collège Yvon Morandat de ST-DENIS-LÈS-BOURG)
5 948,36 € HT
(RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2023-025

SEM_23024DEVO

Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conclu avec la SEM LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la commune de GROSLÉE-SAINT-BENOÎT
780,00 € HT
(RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2023-030

SIEA-2021016MSP0

Avenant n°2 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°1) - Modification des dispositions spécifiques régissant le retour à l'ARENH pour l'année 2023.
Minimum durée totale : Sans
Maximum durée totale : 45 833 333 € HT



RAPPORT N°1 – COMPTE-RENDU DES ACTES EFFECTUÉS



MARCHÉS – CONSULTATIONS – AVENANTS

DP2023-030

SIEA-2021017MSP0

Avenant n°2 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°2) - Modification des dispositions spécifiques régissant le retour à l'ARENH pour l'année 2023.

Minimum durée totale : Sans

Maximum durée totale : 50 000 000 € HT

DP2023-031

SIEA-2021017MSP0

Avenant n°3 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°2) - Révision du coefficient de bouclage pour les livraisons d'ARENH.

Minimum durée totale : Sans

Maximum durée totale : 50 000 000 € HT

DP2024-002

SEM_24003DEV

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM-LEA dans le cadre de projets d'installations photovoltaïques propres à la Communauté de communes Bugey-Sud et à la Commune de Brégnier-Cordon.

22 992,91 € HT (RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2023-030

SIEA-2021019MSP0

Avenant n°2 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°4) - Modification des dispositions spécifiques régissant le retour à l'ARENH pour l'année 2023.

Minimum durée totale : Sans

Maximum durée totale : 16 666 667 € HT

DP2023-031

SIEA-2021019MSP0

Avenant n°3 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°4) - Révision du coefficient de bouclage pour les livraisons d'ARENH.

Minimum durée totale : Sans

Maximum durée totale : 16 666 667 € HT

DP2024-00

SEM-24004DEV

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM-LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la Commune de GEX (01170).

5 604,60 € HT (RECETTE POUR LE SYNDICAT)

DP2023-031

SIEA-2021016MSP0

Avenant n°3 au marché subséquent n°2 à l'accord-cadre de fourniture, acheminement d'électricité et services associés (Lot n°1) - Révision du coefficient de bouclage pour les livraisons d'ARENH.

Minimum durée totale : Sans

Maximum durée totale : 45 833 333 € HT

DP2024-001

SEM_23028DEV

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM-LEA dans le cadre du projet d'installation photovoltaïque propre à la Commune de FOISSIAT (01340).

4678,51 € HT (RECETTE POUR LE SYNDICAT)

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : [04.74.45.10.00](tel:04.74.45.10.00)

VOTE

Communication Électronique



CONTEXTE

Plusieurs opérateurs commerciaux fibre (FAI Professionnels), partenaires du SIEA nous informent que nos offres activées Professionnelles avec Débit Garanti 100Mbps et 1Gbps et Garanti de Temps de Rétablissement (GTR) de 4H ont des tarifs supérieurs aux tarifs en vigueur sur ailleurs sur le territoire national. De nombreux abonnés Professionnels utilisant le réseau activé Débit Garanti basculent sur des offres Passives Gpon proposées par des opérateurs nationaux tels qu' Orange, Bouygues tel et Free car moins chères.

RÉFLEXION

Une étude de marché a été réalisée pour connaître le coût des offres activées DG 100Mbps et 1Gbps pratiquées ailleurs en France.

Pour les offres 100Mbps les tarifs mensuels varient entre 247€ et 260€/mois avec engagement de 3 ans contre 270€ et 400€ côté SIEA sans engagement de durée.

Pour les offres 1000Mbps les tarifs mensuels varient entre 250€ et 546€/mois avec engagement de 3 ans contre 600€ à 850€ côté SIEA sans engagement.

De même les tarifs des Frais d'accès au Service (FAS), facturables un fois, sont à reprendre et à homogénéiser.

Enfin, le coût des nouveaux équipements actifs 1Gbps du SIEA sont aussi moins chers et plus nombreux qu'il y a quelques années permettant un amortissement plus rapide.

Conclusion : La régie Liain souhaite développer le nombre d'abonnés activés Pro Débit Garanti en proposant des tarifs compétitifs aux Opérateurs Commerciaux utilisant le réseau fibre activées Liain.



PROPOSITIONS

Tarifs de location mensuel :

TYPE D'OFFRE	Tarifs mensuels actuels HT	Propositions tarifs mensuels 2024 HT
Offre activée IP professionnelle 1Gbps "Best Effort"	30 €	30 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 10Mbps GTR 4H en HO Burst 400 Mbps	120 €	120 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 10Mbps GTR 4H en HNO (24h/7j) Burst 400 Mbps	240 €	170 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 100Mbps GTR 4H en HO Burst 400 Mbps	270 €	220 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 100Mbps GTR 4H en HNO (24h/7j) Burst 400 Mbps	400 €	270 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 1Gbps GTR4H en HO	600 €	300 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 1Gbps GTR4H 24H/7J	850 €	350 €

Tarifs de Frais d'accès au Service FAS :

TYPE D'OFFRE	FAS HT	Propositions tarifaires 2024
Offre activée IP professionnelle 1000 Mbps "Best Effort"	140 €	140 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 10Mbps GTR4H en HO	240 €	400 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 10Mbps GTR4H en HNO (24h/7j)	480 €	400 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 100Mbps GTR4H en HO	540 €	500 €
Offre activée IP professionnelle Débit Garanti 100Mbps GTR4H en HNO (24h/7j)	900 €	500 €
Offres activées IP professionnelles Débit Garanti 1Gbps GTR4H	1 000 €	550 €

Réponses, remarques et décisions du CE du 07/02/2024 : *Pour = 3 Contre = 0 Abstention = 0*
Propositions de modification des offres tarifaires adoptées à la majorité

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : 04.74.45.10.00

VOTE



RAPPORT N°3 – MODIFICATION TARIFAIRE DE L' OFFRE DE LOCATION DES INFRASTRUCTURES DE GÉNIE CIVIL DU SIEA



CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les tarifs de location des Offres GC IBLO d'Orange augmentent régulièrement et de manière significative. Pour l'année 2024 l'augmentation de tarif sera de 72%. Le calcul du cout de location du GC IBLO dépend du taux d'occupation des infrastructures Orange par le réseau fibre par rapport au réseau cuivre. Plus le GC Orange est occupé par la fibre plus le cout de location des infra GC est élevé.

La règle de calcul a été déterminée par le régulateur des télécoms (ARCEP) qui détermine chaque année ce ratio et donc in fine le tarif de location des infrastructures Orange.

RÉFLEXION

Dans le même temps, les offres de location de GC SIEA n'ont pas évolué depuis 2021. Il est temps d'appliquer les mêmes règles de calcul déterminées par le régulateur.

La redevance annuelle actuelle est fixée à soixante-deux centimes d'Euros Hors taxe (0.62€ HT) x l

Avec l qui représente le linéaire de fourreaux et installations aériennes du SIEA occupés, en mètres.

PROPOSITIONS

Le SIEA propose d'augmenter la redevance d'occupation du Génie Civil annuelle proportionnellement à celle fixée par le régulateur, Soit Un euro et six centimes (1.06 € HT) x l.

Avec l qui représente le linéaire de fourreaux et installations aériennes du SIEA occupé, en mètre.

Réponses, remarques et décisions du CE du 07/02/2024 : *Pour = 3 Contre = 0 Abstention = 0*

Propositions de modification des offres tarifaires adoptées à la majorité

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : 04.74.45.10.00

VOTE

SEM LEA

- Le capital social de la Société est entièrement libéré.
- Proposition d'une augmentation de capital maximum de 10 749 845 €
- Les actions nouvelles seraient émises au pair, soit 1 euro par action.
- Elles seraient libérées d'un quart de leur montant nominal lors de leur souscription, soit 0,25 € par action (obligation minimum).
- Le solde serait libéré sur 3 ans, pour atteindre les valeurs maximales suivantes :
 - 2024 : 3 983 282 €
 - 2025 : 3 383 282 €
 - 2026 : 3 383 282 €



RAPPORT N°4 – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEM LEA – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEM LEA

Version Base	Détention capital %	Capital Social apporté la 1ère année	Augmentation Capital 2024	Augmentation Capital 2025	Augmentation Capital 2026	Total 2024-2026	Capital social fin 2026
SIEA	26,00%	537 056 €	1 035 653 €	879 653 €	879 653 €	2 794 960 €	3 332 016 €
Département	26,00%	537 056 €	1 035 653 €	879 653 €	879 653 €	2 794 960 €	3 332 016 €
EPCI	26,70%	551 515 €	1 063 536 €	903 336 €	903 336 €	2 870 209 €	3 421 724 €
BDT	17,30%	357 349 €	689 108 €	585 308 €	585 308 €	1 859 723 €	2 217 072 €
ARKEA	2,00%	41 312 €	79 666 €	67 666 €	67 666 €	214 997 €	256 309 €
CERA	2,00%	41 312 €	79 666 €	67 666 €	67 666 €	214 997 €	256 309 €
	100%	2 065 600 €	3 983 282 €	3 383 282 €	3 383 282 €	10 749 845 €	12 815 445 €
EPCI	26,70%	551 515 €	1 063 536 €	903 336 €	903 336 €	2 870 209 €	3 421 724 €
GBA	5,00%	103 280 €	199 164 €	169 164 €	169 164 €	537 492 €	640 772 €
HBA	5,00%	103 280 €	199 164 €	169 164 €	169 164 €	537 492 €	640 772 €
PGA	5,00%	103 280 €	199 164 €	169 164 €	169 164 €	537 492 €	640 772 €
9 Autres EPCI par ComCom	11,70%	241 675 €	466 044 €	395 844 €	395 844 €	1 257 732 €	1 499 407 €
			51 783 €	43 983 €	43 983 €	139 748 €	166 601 €

Pour réaliser environ 115 M€ de projets en faveur de la Transition Energétique sur le département





- Droit de souscription préférentiel : A la fin de la période de souscription, le Conseil d'Administration va :
 - Constater si certaines actions n'ont pas été souscrites par les actionnaires actuels ;
 - Proposer aux autres actionnaires d'utiliser leur droit de souscription préférentiel (autrement dit, leur droit de priorité à l'acquisition des actions) ;
 - Les actionnaires ont un délai de 30 jours pour se positionner.
- C'est pourquoi, il est proposé ici de décider si le SIEA pourra souscrire un certain nombre d'actions supplémentaires (et donc de fixer une limite et un montant budgétaire maximum).
- Ce n'est pas obligatoire, mais cela permettra de ne pas faire échouer le cas échéant l'augmentation de capital et/ou de maîtriser la détention du capital par le SIEA.
- Si les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription, ou si le délai de 30 jours est dépassé, le Conseil d'Administration pourra soit clore la souscription si les conditions sont réunies (>75% du montant fixé), soit proposer à d'autres investisseurs d'acquérir les titres non souscrits.



Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : [04.74.45.10.00](tel:04.74.45.10.00)

VOTE

IRVE





RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AIN ET AUX OBJECTIFS DE L'ÉTAT

Les besoins identifiés par les collectivités du département :

- Être accompagnées et conseillées pour faire le bon choix ;
- Démarche plus performante grâce à la mutualisation : optimiser et faciliter l'achat, la maintenance et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Répondre aux objectifs de l'Etat à l'aune des obligations réglementaires définies : favoriser le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques uniformisé à l'échelle du département, encourager la rationalisation des achats et la mutualisation de la maintenance de ces équipements.

La réponse apportée par le SIEA :

Mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables :

- Ce groupement de commandes permettra de mutualiser le déploiement des IRVE à l'échelle départementale afin d'en réduire les coûts et d'apporter une cohérence dans le service proposé aux usagers sur le territoire.
- Grâce à son expertise technique, le SIEA accompagnera, dans le cadre du groupement de commandes, les membres dans la définition de leurs besoins, dans les choix techniques, lors de la réalisation des travaux et de l'exploitation des infrastructures.



CAS D'INITIATIVES PRIVÉES

Contexte : Certains EPCI peuvent réfléchir à mettre en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour équiper leurs parkings où la demande est très forte.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• 0 € d'investissement pour la collectivité• Versement d'une redevance par opération d'occupation du domaine public• Récupération éventuelle des bornes en fin de contrat (10 à 15 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Pas de maîtrise des tarifs• Pas de maîtrise du choix des lieux d'implantation• Perte des recettes d'exploitation des implantations les plus rentables

Risque identifié pour un EPCI : un AMI groupé porté par un EPCI semble risqué juridiquement puisque seules les communes ont la compétence IRVE

- **Serait-il possible que le SIEA soit coordonnateur d'un groupement d'AMI ?**

C'est juridiquement dangereux étant donné que le SIEA n'a pas la compétence IRVE et qu'il ne possède pas de voirie ou de parking public.



COMPOSITION DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes est permanent et ouvert aux :

1. Acheteurs publics du département de l'Ain :

- Communes,
- EPCI,
- Etablissements publics,
- Conseil Départemental,
- Etc.

2. Personnes morales de droit privé sous réserve des conditions fixées par l'article L2113-6 du Code de la commande publique (ex : bailleurs sociaux, etc)



CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes permet de répondre aux besoins de chaque membre en matière de :

- Fourniture :
 - Bornes de recharge normale pour les parkings et flottes privées
 - Bornes de recharge normales 2 x 7 kW adaptées à l'espace public
 - Bornes de recharge 24 kW DC + 22 kW AC
 - Bornes de recharge rapides 50 kW DC
 - Bornes de recharge ultra-rapides à partir de 150 kW
- Installation :
 - Réalisation du Génie Civil
 - Fourniture et installation des coffrets, protections, câblages, signalétiques, etc.
 - Installation des bornes de recharge
- Maintenance préventive et curative des bornes existantes et à venir
- Exploitation (supervision, monétique, interopérabilité, support client 24/24, etc.) des bornes existantes et à venir

Le groupement de commandes permettra de répondre au besoin d'une solution « clé en main » identifié par les collectivités.



CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Coûts estimatifs des principales prestations (coût HT avant déduction des aides) :

Bornes de recharge	Fourniture	Installation	Maintenance annuelle	Exploitation annuelle
Normale pour les parkings privés des collectivités	1 500 €	3 000 €	400 €	/
Normale 2 x 7 kW adaptées à l'espace public	6 000 €	8 000 €	700 €	400 €
Semi-rapide 24 kW DC + 22 kW AC	15 000 €	15 000 €	1 300 €	400 €
Rapide 50 kW DC	25 000 €	15 000 €	2 000 €	400 €
Rapide à partir de 150 kW	70 000 €	25 000 €	4 000 €	400 €



SUPERVISION

1. Dans un premier temps : la supervision du réseau d'IRVE est assurée par le(s) titulaire(s) de(s) accord(s)-cadre(s) par le biais de bons de commandes annuels avec des prix unitaires par borne. Cela permettra à la Régie Li@in :

- D'éprouver le modèle de supervision mis en place par le(s) titulaire(s) et d'ainsi appréhender les axes d'amélioration éventuels
- De disposer de prix de référence

2. Dans un second temps : la supervision du réseau d'IRVE pourrait être assurée par la Régie Li@in par le biais d'une convention de prestation de service/mise à disposition d'outil logiciel :

- Par le jeu de la mutualisation et l'expérience de la Régie Li@in dans la gestion de réseaux, un prix forfaitaire inférieur au prix de la supervision proposés par le(s) titulaire(s) de(s) accord(s)-cadre(s) à bons de commandes.
- D'un point de vue contractuel : le membre met fin aux commandes des prestations de supervision prévues à prix unitaires (par borne) auprès du/des titulaire(s) et fait assurer cette supervision par la Régie Li@in



QUESTIONS / RÉPONSES

- **Qui perçoit les recettes des bornes ?**

Les maîtres d'ouvrage. Chaque membre du groupement perçoit les recettes pour ses propres bornes.

- **Qui est le propriétaire de la borne financée par le SIEA ?**

La commune. Le SIEA n'ayant pas la compétence IRVE, il peut uniquement posséder des bornes pour son propre usage.

- **Comment le SIEA peut-il financer une première borne par commune ?**

La seule solution identifiée serait par le versement de fonds de concours dans le cadre de sa compétence « AODE » au titre de la réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

Cependant :

- le montant total d'un fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût hors taxes de l'opération
- le montant total de financements publics (dont fonds de concours) ne peut excéder 80 % du montant total hors taxes

Les primes Advenir et la réfaction sur les coûts de raccordement venant de financements privés pourraient venir compléter.



POUR VOUS COLLECTIVITÉS

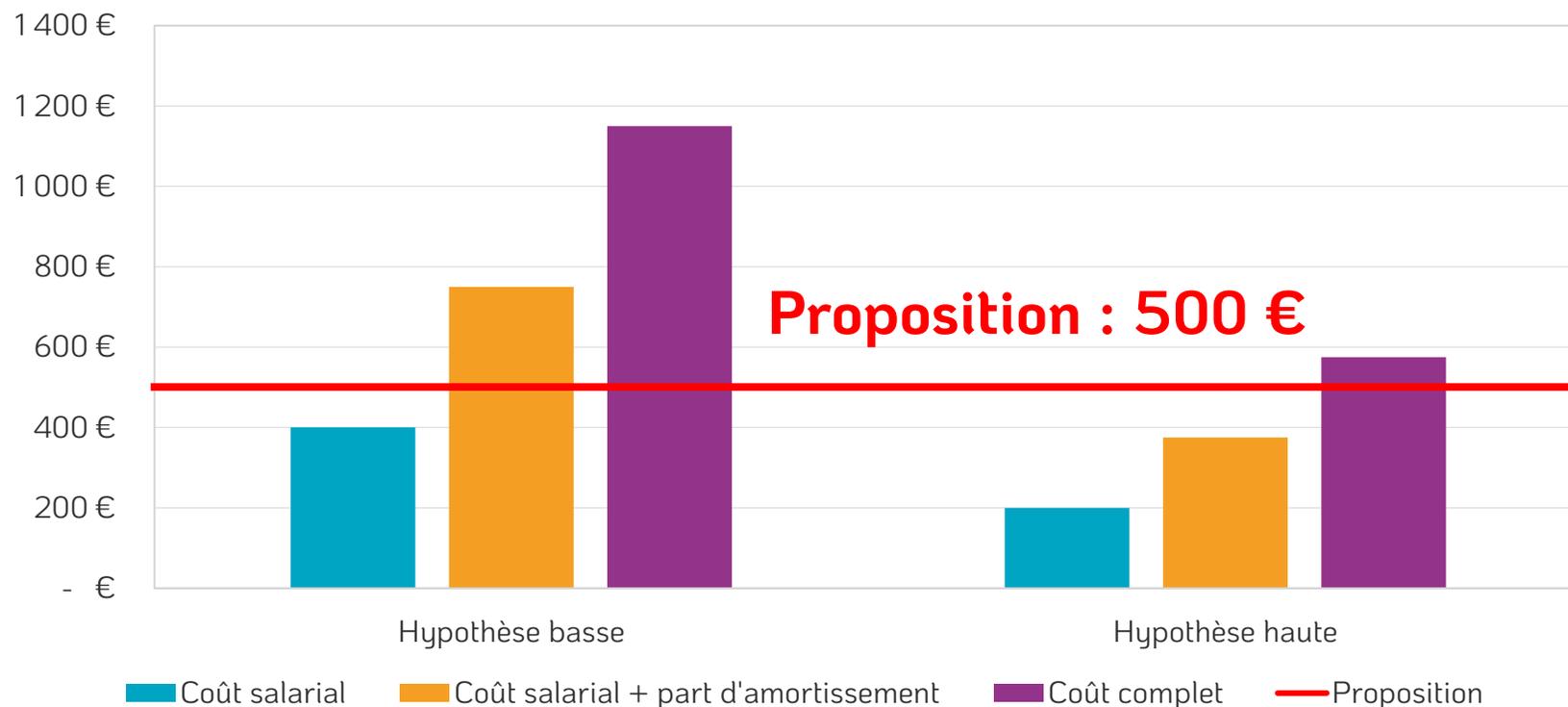
- **Vous devenez membre du groupement et communiquez vos besoins : 0€**
 - Le SIEA rédige le marché permettant d'y répondre avec un AMO
- **Vous passez vos commandes : 500€ de frais de gestion par tranche de 5 bornes commandées**
 - Le SIEA gère le marché (même processus que les achats d'énergie)
 - Le SIEA vous accompagne ensuite sur votre rôle de maître d'ouvrage pour :
 - Préparer les réseaux électriques avec Enedis en vue de l'accueil des IRVE (convention déjà signée en ce sens)
 - Identifier des emplacements en tenant compte de la capacité du réseau électrique (convention déjà signée en ce sens)
 - Le montage et la mutualisation des dossiers de subventions spécifiques aux IRVE
 - Vous conseiller techniquement lors de la phase chantier
 - L'intégration au SIG communal (X'Map)
 - Le suivi de l'exploitation et de la maintenance prévu par le marché



PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MEMBRES

Objectif : avoir le maximum de membres pour mutualiser les coûts au maximum tout en leur permettant de commander le nombre de bornes qu'ils souhaitent et quand ils le souhaitent.

En prenant une hypothèse basse de 200 membres et une hypothèse haute de 400 membres sur 2 ans, une participation de 500 € par membre permettrait de financer en grande partie les frais de gestion du groupement.



Proposition de participation dès la 1^{ère} commande dans la limite de 5 bornes par membre (bornes à créer ou à intégrer en maintenance / supervision) :

- 100€ pris en charge par le SIEA
- 500€ pris en charge par chaque Membre



SYNTHÈSE : LES APPORTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES

- Simplifications administratives et des procédures de mise en concurrence pour les membres
- Propositions d'implantations en fonction des capacités du réseau électrique afin de limiter les extensions et les renforcements
- Maintenance cadrée et mutualisée
- Aide au choix de la puissance et du type d'infrastructure en fonction du lieu d'implantation
- Suivi des infrastructures et réponses aux DICT facilitées grâce au SIG (X'Map)
- Veille réglementaire et suivi de l'évolution des subventions
- Accompagnement dans le montage des dossiers de subventions spécifiques aux IRVE
- Visualisation simple et rapide de l'état des bornes grâce à l'hyperviseur
- Fourniture de l'énergie de la borne via le groupement d'achat d'énergie
- Communication, signalétique et référencement uniformisé sur le territoire

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : 04.74.45.10.00

VOTE

Électrification Rurale



RAPPORT N°6 – CESSION DE BIENS IMMOBILIERS – PARCELLES DE TERRAIN LIBÉRÉES À LA SUITE D'ENLÈVEMENT D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES_FAREINS

- Le SIEA est sollicité par la commune de FAREINS, pour une demande de restitution de la parcelle cadastrée AK15 qui relève de la concession de distribution publique d'électricité du SIEA, et qui est en effet à ce jour libre de tout ouvrage électrique. Le poste de transformation ayant été déplacé sur une autre parcelle.
- Suite à cette demande, ENEDIS propose de conclure une convention de restitution qui précise, selon l'Article 1 "que le terrain visé en préambule a cessé d'être affecté au service public de la distribution d'électricité et ne supporte plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité. Dès lors, il n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé. En conséquence, le terrain sera restitué à compter de la signature de la présente à l'autorité concédante qui l'accepte en l'état. A compter de cette restitution, Enedis renonce définitivement au droit de faire usage du terrain.
- Dès que le principe de cette convention sera acté, un avis sera demandé au service « France Domaine » afin de fixer le prix de vente du terrain à céder à la commune de FAREINS.



RAPPORT N°6 – CESSION DE BIENS IMMOBILIERS – PARCELLES DE TERRAIN LIBÉRÉES À LA SUITE D'ENLÈVEMENT D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES_FAREINS



- Accepter le principe de procédure de restitution de terrain du domaine concédé d'Enedis au SIEA,
- Mandater le Président à signer la convention, les actes et pièces s'y rapportant,
- Accepter de céder la parcelle à la commune l'ayant demandé,
- Mandater le Président pour fixer le prix de cette vente au m² en tenant compte de l'avis de « France Domaine »,
- Mandater le Président à faire les démarches nécessaires pour réaliser cette cession suivant un acte administratif,
- Demander que lui soit rendu compte des actes passés lors de la réunion suivant la vente.

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : 04.74.45.10.00

VOTE

Personnel



RAPPORT N°7 – CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ ET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ



- Emplois pour accroissement saisonnier d'activité :
 - Création de 3 postes d'adjoint administratif de 2ème classe
 - Durée maximum : 2 mois
- Emplois pour accroissement temporaire d'activité ; Création de 10 postes :
 - Ingénieur/Technicien/Attaché
 - Rédacteur/Adjoint administratif

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : [04.74.45.10.00](tel:04.74.45.10.00)

VOTE



RAPPORT N°8 – MANDAT À LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE



- Dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées.
- Le marché a été attribué en dernier lieu au groupement CNP / GRAS-SAVOYE qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2024.
- Le Cdg01 engage une nouvelle procédure de mise en concurrence, en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet du 1er janvier 2025 dont il espère un ajustement modéré des taux de cotisation et afin que les collectivités adhérentes au contrat-groupe continuent à être bien couvertes.
- Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la Commande Publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation,
- A l'issue de cette consultation, le SIEA a la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Numéro d'assistance en cas de difficultés de connexion : [04.74.45.10.00](tel:04.74.45.10.00)

VOTE

RAPPORT N°9 – Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Rapport sur le Développement Durable



En sa qualité de chef de fil de la Transition Énergétique, depuis 70 ans, le SIEA est engagé dans les problématiques du développement durable : électrification, achats groupés d'énergie, éclairage public, production photovoltaïque, aménagement du territoire, fibre...

Le SIEA se veut même fer de lance de la transition énergétique à travers ses compétences historiques, de nouveaux chantiers et avec la création de la SEM les Energies de l'Ain (LEA).

Quelques exemples d'actions menées au cœur des politiques que conduit le SIEA :

Pour les communes Aindinoises :

- Le renforcement, l'extension et la modernisation des réseaux avec des normes nouvelles
- Le passage en LED des éclairages pour une consommation moins énergivore
- La numérisation et digitalisation progressive de l'ensemble des documents papiers (cadastre, PLU, plans...) pour le SIEA et ses communes
- L'accompagnement des communes pour leurs concessions
- L'aide à la maîtrise et à l'optimisation des consommations et des dépenses liées



- La participation à l'aménagement du territoire à travers le déploiement du réseau très haut débit
- Le développement des usages et services du numérique permettant une meilleure gestion des réseaux et la réduction de leur consommation d'énergie
- La réduction des envois de courriers papier
- La suppression des imprimantes individuelles sauf pour les services comptabilité et assemblées
- La mise en place du logiciel Eudonet qui permet le suivi des opérations de travaux de manière dématérialisée, les demandes des communes et la gestion et la préparation des convocations aux assemblées
- Les derniers véhicules achetés de la flotte automobiles du SIEA sont hybrides
- Le tri sélectif et le passage de SUEZ pour la collecte du papier
- Le remplacement des éclairages du siège et au POP par des LED et la mise en place de détecteurs de présence pour l'ensemble des interrupteurs des parties communes
- L'intégration systématique de clauses environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics

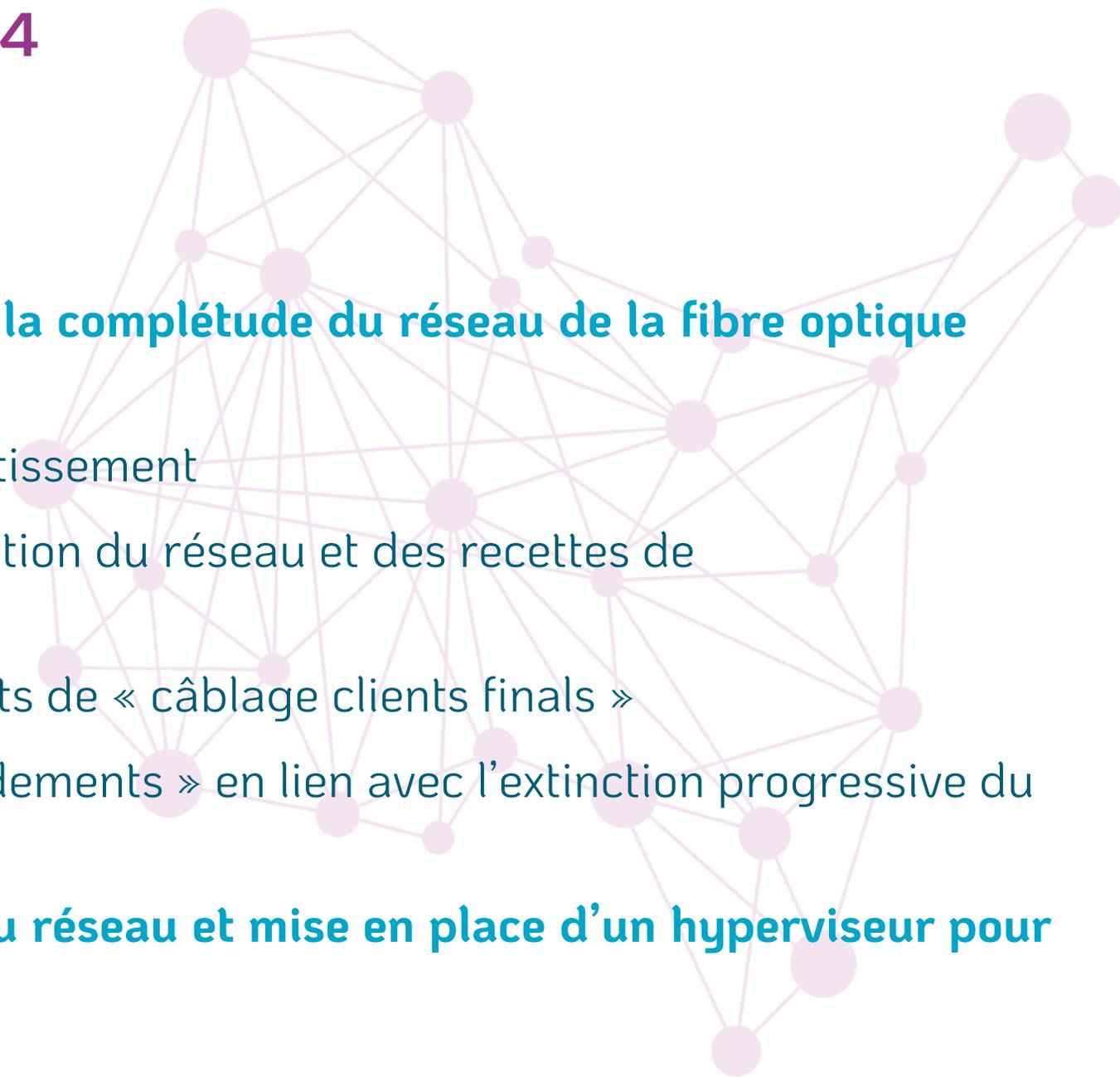
Rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire



Principaux enjeux pour 2024

Fibre optique

- **Finalisation du déploiement et de la complétude du réseau de la fibre optique** avec pour conséquences :
 - Poursuite des dépenses d'investissement
 - Hausse des dépenses d'exploitation du réseau et des recettes de commercialisation
 - Refonte à prévoir sur les contrats de « câblage clients finals »
 - Mise en œuvre de « pré-raccordements » en lien avec l'extinction progressive du réseau cuivre par Orange
- **Renforcement de la supervision du réseau et mise en place d'un hyperviseur pour l'ensemble des réseaux**





Principaux enjeux pour 2024

Transition énergétique, Eclairage Public, Electrification Rurale et IRVE

- **Accélération du plan de modernisation du parc d'éclairage public**
 - Adaptation de l'accord-cadre propre aux travaux et à la maintenance du réseau d'Eclairage Public
 - Mise en place de plans pluriannuels d'investissement à l'échelle communale
- **Mise en œuvre du Plan Pluri annuel d'Investissement propre au réseau électrique avec Enedis et EDF suite à la négociation de ce dernier en 2023**
- **Augmentation du capital de la SEM Léa**



Principaux enjeux pour 2024

Transition énergétique, Eclairage Public, Electrification Rurale et IRVE (suite)

- **Financement et déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)**
 - Parvenir à trouver une solution juridique acceptable pour les services de l'Etat afin de permettre une assistance des communes par le SIEA dans le cadre du déploiement du réseau d'IRVE en l'absence de transfert de compétence
 - Officialisation du SDIRVE auprès des services de l'Etat
 - Concours au financement des communes
 - Mise en place du groupement de commandes afférent
- **Renouvellement des conventions économes de flux avec les communes en lien avec la candidature du SIEA au fond CHENE du programme ACTEE PLUS**
- **Conclusion des prochains marchés subséquents relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz (propres à l'année 2025)**



Principaux enjeux pour 2024

DSI

- Pour l'infrastructure : finalisation du renouvellement des serveurs internes et de la sauvegarde
- Pour les terminaux : remise en marche d'une politique de renouvellement cyclique de matériels
- Pour les progiciels : montée en puissance de projets (Eudonet, Kabanda, Hexadone), souscriptions de contrats de maintenance évolutive pour d'autres (M-Files) et étude du remplacement de certains outils (Qlik vers une solution open source)

Systeme d'Information Géographique (SIG)

- Poursuite de la dématérialisation des dossiers ADS
- Poursuite et fin de la détection du réseau d'éclairage public notamment suite à l'attribution des nouveaux accords-cadres courant 2023.
- Migration des données vers le nouveau logiciel de cimetière NEXT'CIM



Principaux enjeux pour 2024

Services et usages du numérique

Territoire Ingénieux et Durable de l'Ain (TIDA)

Fin 2020, le SIEA est nommé lauréat de l'appel à projet Territoire Intelligent et Durable (PIA4) lancé par l'Etat.

- Finalisation du développement de la solution d'hypervision suite à la conclusion du contrat avec la société HEXADONE courant 2023 afin de répondre aux **enjeux majeurs de TIDA : permettre la supervision, le maintien en conditions opérationnelles, et la gestion des réseaux du SIEA ou de ses communes (éclairage public, vidéoprotection, centrales photovoltaïques, production, consommation et gestion de l'énergie, gestion des achats d'énergie, bornes de recharges de véhicules électriques, fibre optique, capteurs environnementaux, objets connectés...)**.
- Poursuite des phases de concertation et d'expérimentation, dans un objectif de créations de communs réutilisables et répliquables
- Mise à disposition des communes des données issues de l'hypervision en vue d'encourager la publication des données en Open DATA

Conseillers Numériques France Services (CNFS)

Depuis 2022, 40 CNFS accompagnent les Aindinoises et Aindinois à s'approprier les usages du Numériques

- Poursuite du programme en tant que coordinateur départemental
- Adaptation du programme aux modifications de financements de l'Etat

Vidéoprotection

- Poursuite du soutien au déploiement des projets de vidéoprotection des communes
- Mutualisation des réseaux et des services existants du SIEA : Réseau Fibre Li@in (transport des flux, stockage et sécurisation des données, SIG (intégration des équipements sur une nouvelle couche « usages »)...



Budget principal 2024

Fonctionnement

Dépenses (28M€) :

- Charges à caractère général : 14,5 M€ dont 100k€ programme de formation (*technique – continue – prévention*)
- Contribution au budget annexe : 2,6 M€
- Charges de personnel : 6,3 M€

Recettes (31,3M€) :

- Cotisations : 9,1 M€
- TCFE : 9 M€
- Redevances gaz et élec : 3,2 M€
- Remboursement des moyens mis à disposition par la régie : 4,7 M€

Création de postes : 2 A, 1 B et 1 C

Suppressions de postes : 1 A, 2 B



Budget principal 2024

Investissement :

- **Dépenses (54,5 M€) :**

- Travaux ER/EP, Gaz et GC TELECOM : 48,4 M€
- Augmentation de capital de la SEM-Léa : 1 M€
- Territoire Intelligent et Durable – Acquisition d'un hyperviseur et du superviseur des capteurs GTB : 720 K€

- **Recettes (28 M€) :**

- Participation FACé : 5 M€
- Article 8 (EDF) et PCT : 1,3 M€
- Participations communes : 8,5 M€
- Mobilisation 1^{ère} tranche Intracting : 8 M€
- Appel à projet relatif au Territoire Intelligent et Durable : 382 K€
- Mobilisation emprunt selon la reprise des résultats constatés au CA 2023 (montant non connu à date)



Budget annexe 2024

Communication électronique

Fonctionnement :

- **Dépenses (13,6 M€) :**
 - Remboursement des intérêts d'emprunt : 12,4 M€
 - Honoraires : 520 K€
- **Recettes (38,7 M€) :**
 - Redevance versée par la Régie : 34 M€
 - Participation du budget principal : 2,6 M€

Investissement :

- **Dépenses (157,8 M€) :** en Crédits de Paiement
 - Travaux FO (tous marchés, y compris lignes PLU à venir : 140 M€ (dont 6,5M€ pour les travaux d'exploitation du réseau)
 - Remboursement capital emprunts : 16,5 M€
- **Recettes (53,8 M€) :** en Crédits de Paiement
 - Subventions : 30,9 M€
Etat : 17 M€ - Région : 8,3 M€
Département : 3,6 M€ - EPCI : 2 M€
 - Mobilisation emprunt selon la reprise des résultats constatés au CA 2023 (montant non connu à date)



Budget annexe 2024

Réso-Li@in



Fonctionnement :

Dépenses :

- Remboursement des moyens mis à disposition : 4,7 M€
- Redevance versée au budget annexe : 34 M€
- Charges d'exploitation : 13,6 M€

• Recettes :

- Redevance des FAI (sans achat de tranche de cofinancement) : 46,5 M€

Investissement :

• Dépenses :

- Logiciels : 530 k€ (dont 30k€ solution hyperviseur)
- Aménagements, matériel (réseau, sécurisation) : 648 k€

• Recettes :

- Autofinancement par virement de la section de fonctionnement



Budget annexe 2024

Transition énergétique

Fonctionnement :

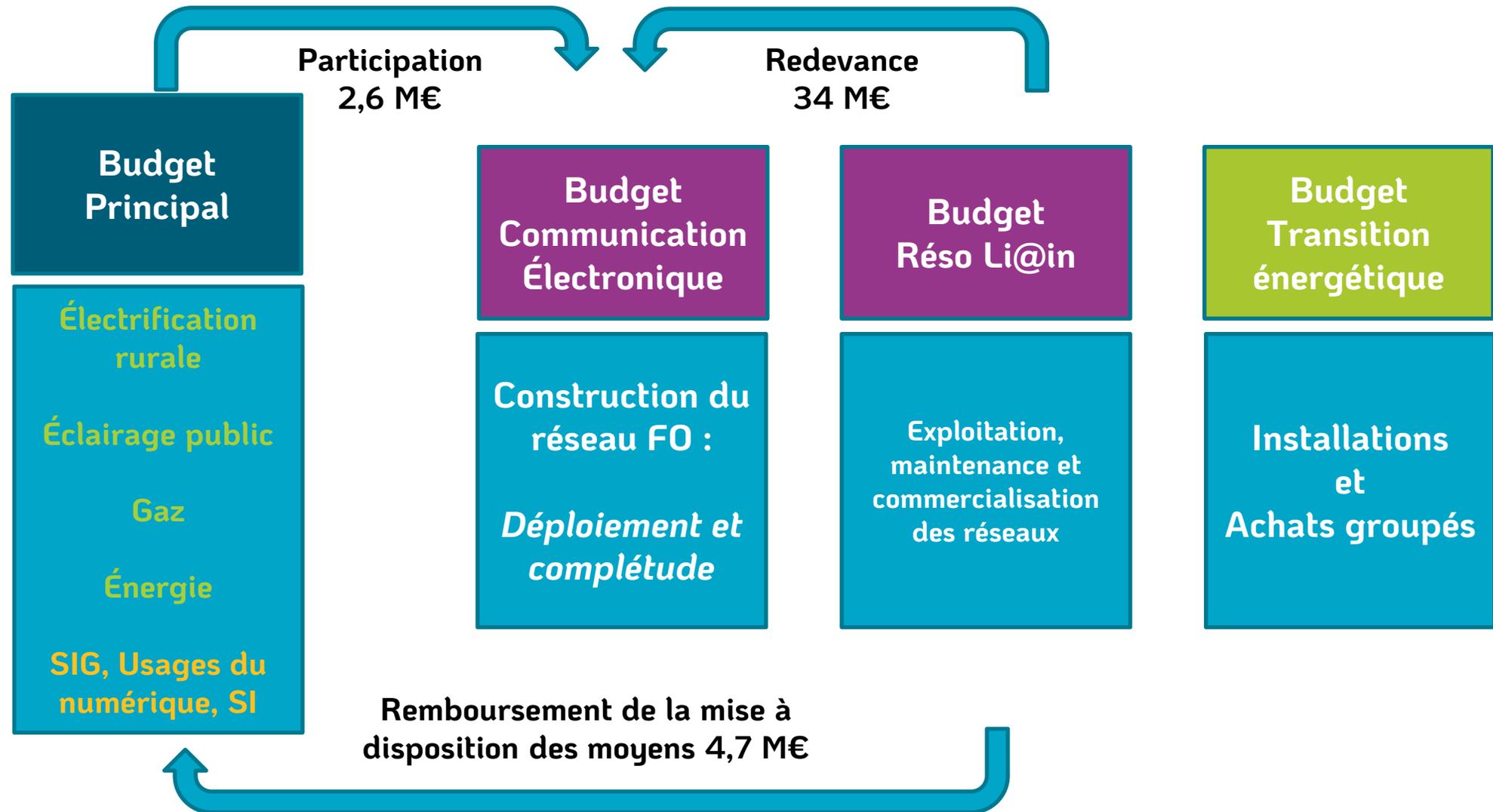
- **Dépenses :**
 - Prestations honoraires et assistance AMO (dont IRVE) (47K€)
- **Recettes :**
 - Refacturation prestations AMO et prestations support à la SEM-Léa: 57 K€
 - Indemnisation des communes pour rôle coordinateur SIEA groupement achats IRVE : 60 K€

Investissement : *en Crédits de Paiement*

- **Dépenses (2,5 M€) :**
 - Projet IRVE principalement
- **Recettes (330 K€) :**
 - Acompte aide FACé projet IRVE (300 K€)
 - Subvention Région pour 5 centrales photovoltaïques du SIEA (30 K€)
 - Mobilisation emprunt selon la reprise des résultats constatés au CA 2023 (montant non connu à date)



Relations entre les budgets 2024





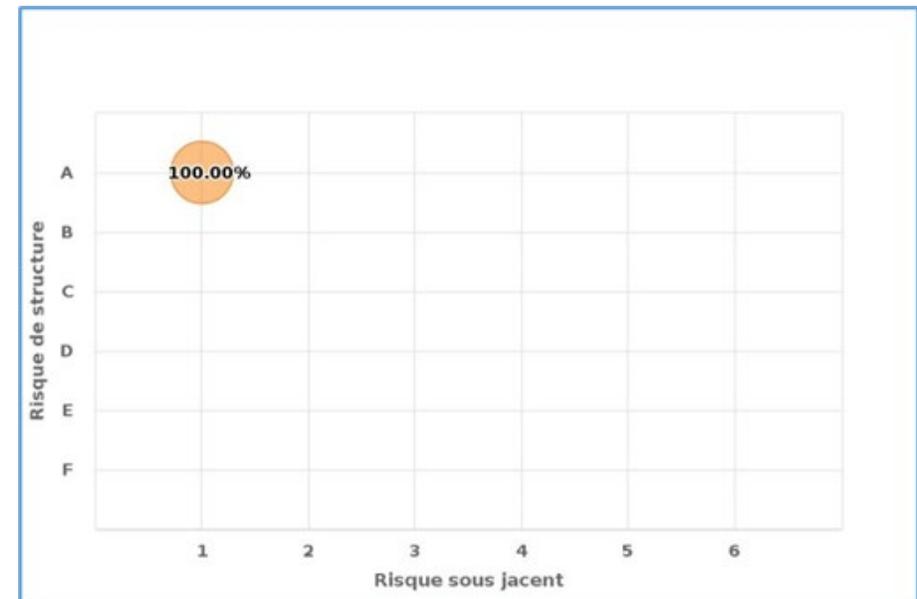
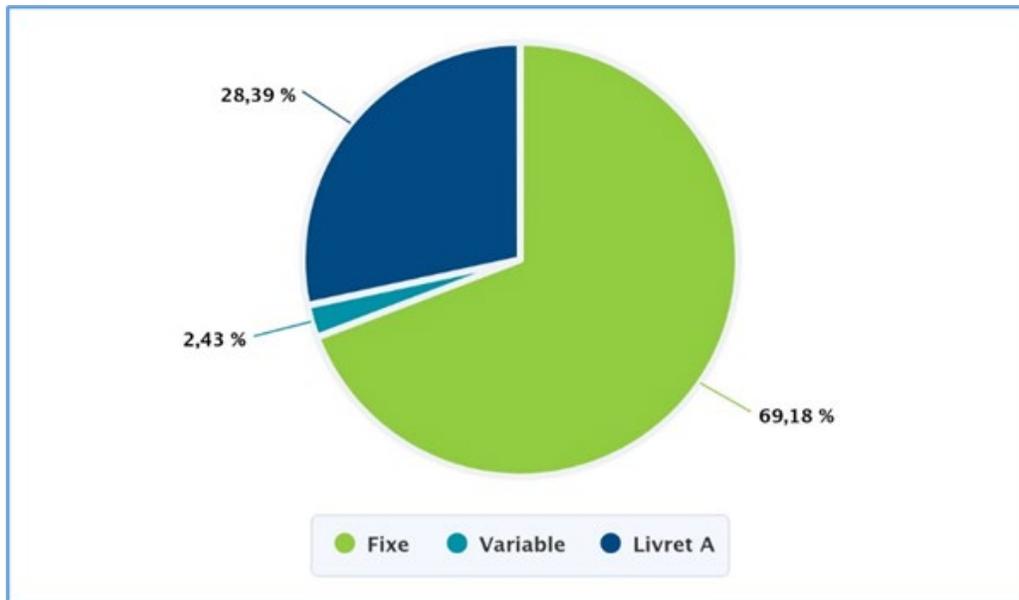
Emprunts et dette

Chiffres clés 2024



Budget	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de prêts
Tous budgets	378 365 894 €	3,36%	23 ans et 11 mois	44
Budget Principal	0 €			
Budget Communication Electronique	378 197 894 €	3,36%	23 ans et 11 mois	40
Budget Transition Energétique	168 000 €	1,28%	15 ans et 9 mois	1

*Source : Finance Active



Emprunts simples et sécurisés





A NOTER!

AG de vote du budget 2024

Samedi 23 mars 2024 à 10h00 - Ainterexpo

Merci pour votre écoute